

REGLEMENT INTERIEUR « 5^e Open FIDE de TROIS-RIVIERES »

dimanche 28 juin 2026

Article 1 : Présentation et Organisateur

L'Echecs Sud-Basse-Terre organise son **5^e Open FIDE** d'échecs à la salle Bloncourt-Francillette, Trois-Rivières. Ce tournoi est homologué par la FFE sous le numéro 72529 et par la FIDE.

Article 2 : Droits d'inscription

Le droit d'inscription est 20 € pour les adultes et 10 € pour les jeunes (moins de 18 ans).

Article 3 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu applicables sont celles en vigueur au dernier congrès de la FIDE et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre de janvier 2025. **L'annexe A5** des Règles du Jeu sera appliquée pour l'ensemble du tournoi.

Seuls les joueurs ayant pointés, fait contrôler leur licence sont appariés à la 1^{ère} ronde. Tout joueur préinscrit arrivant en retard ne sera apparié qu'à partir de la 2^e ronde, sous réserve que les appariements n'aient pas été publiés, et qu'il ait fait contrôler sa licence.

Les joueurs sont appariés au système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) avec le logiciel PAPI

Article 4 : Cadence et nombre de rondes

Le Tournoi se déroule en **7 rondes** à la cadence de **15mn + 5 sec/coup** pour toute la partie.

Article 5 : Pointage et Horaires

8h00-8h45 : Pointage et vérification des licences	12:10 - 13:30 <i>Pause déjeuner</i>
1^{ère} ronde : 9:00 – 9:40	5^e ronde : 13:30 - 14:10
2^e ronde : 9:50 - 10:30	6^e ronde : 14:20 – 15:00
3^e ronde : 10:40 - 11:20	7^e ronde : 15:10 - 15:50
4^e Ronde : 11: 30 - 12:10	16 : 30 <i>Remise des prix</i>

Article 6 : Classement, départages et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. 1pt (gain), ½ pt (nulle), 0 pt (perte). Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, puis le cumulatif, puis la performance.

Les prix seront attribués à la place réelle. **Tout joueur (ou son représentant) absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.**

Article 7 : Délai de forfait

Le délai de forfait est de **10 min** après le début du lancement de la ronde par l'arbitre.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) indique le résultat de la partie à l'arbitre. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier. L'absence de résultat à l'arbitre peut être sanctionné d'un double forfait.

Article 9 : Appareils électroniques et communication

Les téléphones mobiles et/ou tout autre moyen électronique de communication (montres connectées,...) ou d'analyse sont interdits sur le lieu de la compétition, mais sont tolérés complètement éteints et rangés dans un sac.

Tout son émis (sonnerie, alarme, vibreur,...) ou toute manipulation d'un tel appareil entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Article 10 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur le jeu d'échecs et sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'échecs. Tout manquement peut être sanctionné.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Il est interdit de parler et/ou de commenter des parties en cours.

Article 11 : Arbitrage

Le tournoi sera arbitré par Hamadou SALIHOU (AFO1).

Article 12 : Droit à l'image

Des photos (ou vidéos) du tournoi seront prises par les organisateurs, et seront publiées sur les sites internet des clubs. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

Tous les participants et les spectateurs au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre principal :

Hamadou SALIHOU

L'organisateur :

Estelle NANDKISORI